On peut répondre à ces questions, ou d'une manière générale & les résoudre en peu de mots, ou avec plus d'étendué en parcourant les disférentes contrées de notre pays, pour distinguer les diverses qualités de terroir; & en s'arrêtant sur chacune d'elles, déterminer si elle est propre à recevoir avec succès d'autres herbages, à quelle occasion on verra si la partie du territoire qu'on examine, a besoin ou peut

se passer de prairies artificielles?

La réponse générale que j'ai à faire à toutes ces queltions, est celle-ci. Si l'occonome a beaucoup de terres arides, & par conséquent peu propres à produire des herbes naturelles, & pas assez de prés pour entretenir la quantité de bétail dont il a besoin pour la culture & pour l'engrais de ses champs, il peut établir des prairies artificielles & ensemencer une partie de ses terres arides de quelques espèces d'herbes nouvelles, soit étrangères soit de celles du pays, en prenant la précaution de choisir celles qui conviennent le mieux à la nature & à la qualité de son fond. Ou s'il est convaineu. après un compte exact de toutes les dépenses, que ses prés lui produiront une recolte de foin plus abondante, en y semant quelque espèce de ces graines d'herbes, qu'en les laissant dans leur état naturel, il peut préferer sans risque les prés artificiels aux prés naturels.

Telle est la réponse générale, à la premiere question que nous avons à traiter. Elle est si claire qu'elle n'a pas besoin d'une plus ample démonstration: elle pourra déja servir d'instruction à l'œconome, pour savoir si & quand il lui conviendra d'augmenter son sourage par les prairies artificielles. Mais les différentes quali-